

## LA PHRASE

"Cherchons les conditions dans lesquelles nous pouvons réconcilier les contraires et nous positionner sur ces technologies."

ARNAUD MONTEBOURG (PS),  
MINISTRE DU REDRESSEMENT  
PRODUCTIF (28/11/2012)

## LE CONTEXTE

## Quelle transition énergétique ?

Le débat national sur la transition énergétique a été lancé hier par le gouvernement. La première réunion de 112 personnes issues du monde de l'entreprise, des syndicats, des associations, des élus et de l'État, s'est tenue au ministère de l'Écologie et de l'Énergie. Des déclinaisons sont prévues dans toute la France, comme ce matin à Marseille à l'hôtel de région. L'objectif est d'associer toute la société à la réflexion sur les besoins du pays à l'horizon 2025, alors que la facture énergétique pèse de plus en plus lourd (61 milliards en 2011). "Ce débat va permettre de réfléchir aux moyens pour la France à la fois, de respecter ses engagements européens de réduction de gaz à effet de serre et faire évoluer son mix électrique", a déclaré le ministre de l'Écologie, Delphine Batho (photo). Parmi les questions au cœur de la concertation, celle des gaz de schiste s'annonce parmi les plus explosives. Une loi de programmation énergétique est prévue pour septembre 2013. / PHOTO BEP



## LE CHIFFRE

5 000

En milliards, c'est le nombre de mètres cubes de gaz de schiste qui se trouveraient dans le sous-sol français. Avancé par plusieurs experts, ce chiffre est toutefois remis en cause. "En fait, nous n'en savons rien tant qu'il n'y a pas de forage", a concédé cette semaine Christophe de Margerie, le patron de Total. Le groupe pétrolier espère toujours réaliser des explorations dans notre région.

# Gaz de schiste, le retour en force

Très décriée, l'exploitation de cette source d'énergie fossile est au cœur du débat lancé hier par le gouvernement

La question des gaz de schiste semblait tranchée. Nicolas Sarkozy dans un premier temps, puis François Hollande, en septembre, se sont prononcés contre les recherches autour cette énergie fossile, estimant que les techniques de fracturation hydraulique n'étaient pas suffisamment sûres pour éviter une catastrophe environnementale comme celle que connaissent les États-Unis. Une décision particulièrement bien vue dans le sud de la France, où des groupes industriels ambitionnent depuis plusieurs années de réaliser des forages. "Nous sommes très contents de voir que la mobilisation de la population et des élus a porté ses fruits", déclarait ainsi en début de mois Christian Dépret, le responsable d'un collectif citoyen varois, après l'annulation d'un projet d'exploration à Brignolles.

Depuis quelques semaines, le débat a toutefois pris une autre tournure et les positions sont plus nuancées. Le rapport remis par Louis Gallois au Premier ministre, le 5 novembre, préconisait ainsi la poursuite des recherches sur les techniques d'exploitation. De même, le 13 novembre, le président de la République a laissé ouverte la porte à des alternatives à la fracturation hydraulique: "Tant qu'il n'y a pas de nouvelle technique, il n'y aura pas d'autorisation de permis d'exploration. Je prendrai mes responsabilités le moment

venu, je laisse les entreprises, les chercheurs travailler". Autant dire que ce dossier est un des plus attendus du débat sur la transition énergétique, un processus de réflexion lancé hier par le gouvernement qui doit durer six mois.

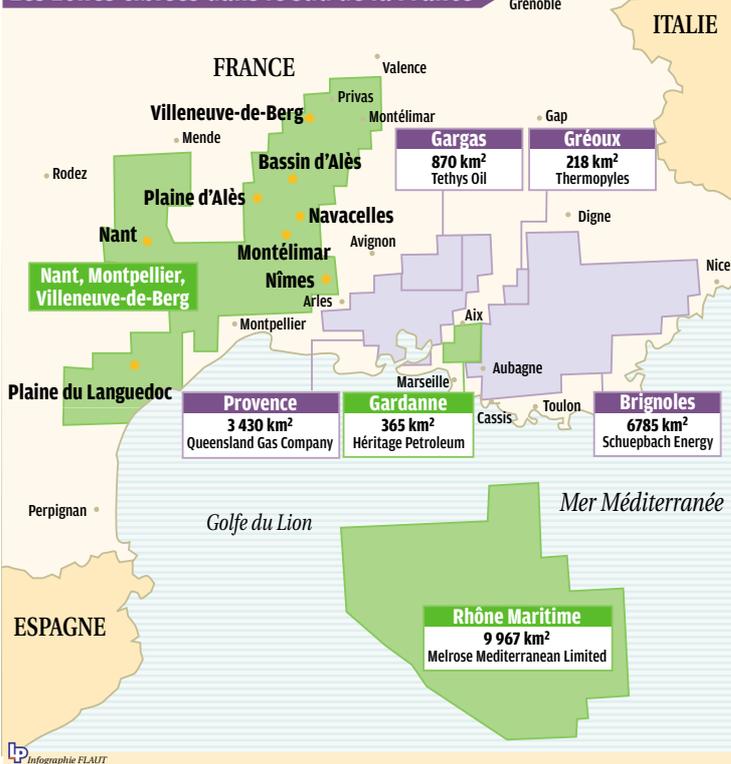
## LES DANGERS DE LA FRACTURATION

Le gaz de schiste est un gaz contenu dans des roches sédimentaires argileuses, situées entre 1 et 3 kilomètres de profondeur. Dans la région, on en trouverait dans le Vaucluse, le Gard, la Drôme, le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et les Bouches-du-Rhône. Pour le libérer, il faut procéder à des forages horizontaux et une fracturation hydraulique de ces roches profondes. C'est ce procédé, reposant sur "l'injection de millions de mètres cubes d'eau, de sable et d'additifs chimiques pour casser les schistes", qui indignent les écologistes. Le gaz remonte à la surface à travers un tubé en acier puis rejoint un gazoduc.

## QUELLES TECHNIQUES ALTERNATIVES ?

Une technique de recherche appelée la "sismique" est actuellement développée par une société française, CGG Veritas. "L'objectif est de bien comprendre les veines de schiste, de trouver des réservoirs potentiels, de les caractériser par leur profondeur, par la ductilité et la fragilité de la roche, explique un des ses

## Les zones ciblées dans le sud de la France



responsables. Grâce à la micro-sismique, nous pouvons aussi caractériser la fracturation hydraulique et la suivre en temps réel". Pour l'heure, la "sismique" n'est toutefois qu'un complément des forages. Ce qui explique que son utilisation ait été repoussée voici quelques jours dans le Gard, sous la pression des associations écologistes. Autre technologie possible, la fracturation avec du propane plutôt qu'avec de l'eau, voire avec de l'hélium. Parfois employée aux États-Unis et au Canada, elle présente toutefois un coût élevé. Dernières pistes, très loin d'être opérationnelles, réchauffer la roche-mère ou à la stimuler par l'emploi d'arcs électriques.

## LE DÉPUTÉ DE GARDANNE VEUT DURCIR LA LOI

Craignant que le débat actuel aboutisse en fait à l'autorisation de la fracturation hydraulique, les 17 députés d'Europe Écologie-Les Verts déposeront en décembre une proposition de loi destinée à "interdire définitivement toute exploration et exploitation" du gaz de schiste et ce, "quelques soient les techniques utilisées". Pour François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône et auteur de la PPL, "il faut définitivement tourner la page de ce dossier et remettre la France dans le bon chemin: celui d'une politique énergétique sobre en carbone, qui tourne le dos aux énergies fossiles".

Fred GUILLEDOUX

## La belle unanimité du Vaucluse se fracture

En Vaucluse, l'heure est plus que jamais à la vigilance. Dans ce département, les permis de demande d'exploration sont au nombre de deux. Appelés "Auzon" et "Calavon", ils concernent 83 communes du département, certaines d'entre elles étant impactées par les deux permis. Alors que les élus du conseil général ont voté, en septembre, une motion contre les demandes de permis de recherche d'hydrocarbures non conventionnels, des élus communaux refusent de l'adopter arguant du fait que la recherche, ce n'est pas l'exploitation.

Ainsi, début novembre, en séance du conseil municipal, les élus du petit village de Lauris ont refusé d'adopter la motion du conseil général qui proposait le "refus des demandes de permis de recherches d'hydrocarbures non conventionnels en Vaucluse et la révision du Code minier". Une majorité de 19 élus a refusé de se prononcer contre la prospection de gaz de schiste. Cette position a mis hors de lui le conseiller général EELV, Olivier Florens, qui dénonce l'attitude irresponsable des élus, "dès que l'on est en retard sur la transition énergétique..." déplore-t-il. Les élus de Saumane ont fait de même.

Mais ailleurs, la mobilisation persiste. Récemment, le collectif des maires de Vaucluse contre l'exploration et l'exploitation - comptant une trentaine d'élus - s'est réuni pour lancer "un appel solennel à la société tout entière à s'engager de toute urgence contre l'exploitation des hydrocarbures de roche". De leurs côtés, les collectifs Vaucluse sans gaz de schiste et Auzon sans gaz de schiste n'en finissent plus de faire des réunions d'information sur les procédures d'attribution du permis, sur les enjeux, les risques de l'exploitation de ces ressources fossiles et sur les autres alternatives possibles à la demande croissante d'énergie.



Dès les premiers mois de 2011, le collectif de Fontaine-de-Vaucluse a organisé plusieurs manifestations contre un projet de permis de recherche. / PHOTO ARCHIVES JÉRÔME REY

Jean-Paul Bonneau, président de "Auzon sans gaz de schiste" expliquait récemment au cours d'une réunion qu'à ce jour en France, "60 permis ont déjà été accordés dont 13 en recherche non conventionnelle. Il reste 37 permis en attente, dont 7 non-conventionnels; le permis "Auzon" en fait partie. Actuellement, il serait donc non autorisé. Mais récemment, la compagnie pétrolière a redéfini ce permis comme conventionnel. De plus, il est désormais question de produits hydrocarbures et non plus de gaz, mais c'est toujours du méthane." Sur le

site du ministère de l'Écologie, on peut en effet lire la fiche d'identité des deux permis. Concernant la typologie, il est indiqué "pétrole". Lorsqu'on lit la lettre de demande faite par la société Thety's Oil, il est indiqué: "Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux". Avec la précision suivante: "Thety's Oil n'a pas l'intention d'utiliser de procédé de fracturation hydraulique dans ses forages d'exploration". Il est donc urgent d'attendre et de croire... ou non.

Méloïde TESTI

**P**  
La Provence partout avec vous !

Web  
Infos en temps réel, services, communautés  
www.laprovence.com



Site mobile  
L'essentiel de l'info sur votre mobile  
mobile.laprovence.com



Ipad  
Accédez à toutes les éditions de La Provence dès 5h30  
Application gratuite à télécharger sur iTunes



Iphone  
Toute l'actualité de La Provence en direct.  
Application à télécharger sur iTunes

Le prolongement indispensable de votre quotidien